

La Vouivre du Jura



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MARS 2012 À SALIGNEY

Notre Président, François Xavier MANZANO, remet à Mr LAVRY, maire de SALIGNEY, son arbre généalogique, fruit des recherches de plus d'une année, de Nicole MULOT et Marie France RABULLIOT (à gauche sur la photo)



Bulletin de

L'Association Généalogique de Relevés et de Recherches

Siège Social Mairie de Champdivers
et Secrétariat 39500 CHAMPDIVERS
[http: //www.agrr.asso..fr/](http://www.agrr.asso.fr/)
E-mail : r.dubief@worldonline.fr
Association : de type loi 1901

ISSN : 1299 - 7994

Dépôt légal : 2012



ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE RELEVES ET DE RECHERCHES

Année 2011

Composition du Conseil d'Administration

Président : François-Xavier MANZANO - 7 Rue de la Liberté - 25000 BESANCON

Trésorier : Robert DUBIEF - 16 Rue de la Rieppe - 21310 MIREBEAU

Secrétaire : Sandrine PATENAT - 3 Chemin du Sept - 39120 LE DESCHAUX

Membres : Monique GLANTZMANN - 28 Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS

Véronique GUERAUD - Rue Anne de Saulx - 39120 BALAISEAUX

Marcel GLANTZMANN - 28, Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS

Michel LANAUD - 5 Chemin des Cerisiers - 25000 BESANCON

Olivier MEUGIN - 2, Grande Rue - 39500 CHAMPDIVERS

Jacky TRIDARD - 6, Rue du Bief - 39100 SAMPANS

YYYYY

Répartitions des responsabilités

Secrétariat général : Sandrine PATENAT

Transcriptions : Monique GLANTZMANN

Commandes : Pour les éditions papier : Marcel GLANTZMANN, et Jacky TRIDARD

Pour les éditions informatisées : Jacky TRIDARD

Manifestations : Expositions : la personne qui a le plus d'affinité avec la localité en question

La Vouivre du Jura : Monique GLANTZMANN, Michèle NOBLECOURT et Jacky TRIDARD

Manifestations

Si, l'un d'entre vous pense à une visite que l'on peut faire en groupe, nous serons heureux de l'organiser avec lui, et ceci, soit pour le mois d'octobre, ou pour notre Assemblée Générale qui aura lieu en Mars 2013.

Les adhérents qui le faisaient jusqu'à présent, depuis plus de quinze ans, se retrouvent en moindre quantité, et bien souvent sans idée pour trouver une visite qui peut vous intéresser. C'est une façon de participer à l'activité de l'association.

Il n'est pas facile de s'occuper du travail de transcription et de chercher une visite ou une exposition qui concerne notre passion.

Monique GLANTZMANN



Le mot du Président

Le Conseil d'Administration m'a renouvelé sa confiance pour l'année, en tant que Président, j'essaierai d'être à la hauteur de cette tâche et de poursuivre avec vous l'activité de l'A.G.R.R. La vitalité d'une association repose sur le dynamisme et l'implication de ses membres.

La Vouivre se veut être avant tout un lien entre nous tous, alors si quelques remarques (constructives évidemment) vous titillaient les méninges n'hésitez pas à les formuler. Je vous invite également à nous faire part de vos commentaires afin d'améliorer continuellement ce qui peut l'être.

Je tenais à remercier plus que chaleureusement toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans l'Assemblée Générale, et ont permis que nous ayons une ambiance très chaleureuse.

Tous ensembles donnons vie à cette maxime :

Aide ton association et ton association t'aidera

François-Xavier MANZANO

Les Archives départementales

Deux articles du Journal Régional « Le Progrès » nous apprennent :

- * **le 29 mars 2012 :**
que 25.000 documents sont numérisés et seront mis en ligne prochainement.
Ces documents anciens représentent 712 gigaoctets de données numériques, dont 3.350 cartes postales anciennes, 16.000 plaques de verre issues des fonds photographiques de Martele-Voidey, ainsi que 6.750 plans cadastraux.
Cette numérisation a été le travail, depuis 2006, de 21 salariés.
- * **Début mai 2012 :**
Les archives ont un site www.archives39.fr, consultable gratuitement depuis votre domicile. Il a été conçu uniquement par le service des archives départementales supervisé efficacement par Mademoiselle GUYARD.

Nous nous réjouissons de cette avancée.

N.D.L.D : les articles publiés dans ce bulletin n'expriment que les opinions de leurs auteurs.
Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Rédaction et de l'A.G.R.R..



L'Assemblée Générale du 10 mars 2012



Malgré la date trop hivernale, vous avez été nombreux à nous montrer votre intérêt pour votre association, nous sommes petits mais chacun fait un petit quelque chose et l'ensemble nous fait avancer.

Nicole MULOT et Marie France RABULLIOT ont pu se rendre compte du succès qu'ont remporté nos éditions, mais aussi, pour Nicole toutes recherches faites sur les villages alentour, ce qui lui a permis de trouver et retrouver des cousins ; ce qui est une grande satisfaction pour une généalogiste



« Pour savoir où on va, il faut savoir d'où l'on vient, un arbre n'existe pas sans ses racines » disait, samedi François Xavier MANZANO lors de la remise des documents à Mr LAVRY, maire de SALIGNEY.

SALIGNEY est un village au patrimoine historique, connu malheureusement par la guerre de 1940/1944. Mais aussi par Hortense FIQUET, née en avril 1850, épouse de l'illustre peintre Paul CEZANNE. Un parking a été inauguré tout récemment à Hortense FIQUET.

En 1850, il y avait 350 habitants et en 2012 ils ne sont plus que 170. On dit des gens du village que ce sont « Biquets », peut-être à cause de l'important élevage de chèvres sur le territoire.

D'après l'article de JEAN Roland



Trouvé aux Archives Municipales de Dole

Si toutes les branches pouvaient s'enrichir aussi facilement !

J'ajouterai une suite plus tard.

Monsieur Maurice BOUGAUD m'avait bien dit qu'à DOLE on trouve bien des choses !

Il n'y a rien de tel qu'un contrat de mariage pour confirmer ou compléter sa généalogie.

Le CM de CALLOT Claude x à MONTRICHARD Marguerite en date du 19/11/1676 m'apprend que l'épouse est née à DOLE.

Et j'ai trouvé grâce aux riches relevés de cette ville la naissance de MONTRICHARD Marguerite le 25/02/1649, fille de Jean Baptiste, cordonnier, et de PERRIN Antoinette, ainsi que celles de ses frères et sœur :

- ° le 13/02/1639 de MONTRICHARD Jean
- ° le 24/04/1640 de MONTRICHARD Denis
- ° le 22/02/1643 de MONTRICHARD Anne Baptiste
- ° le 05/12/1645 de MONTRICHARD Pierre

J'ai trouvé également la naissance de ROLIN Jacqueline le 05/05/1644, que je savais de DOLE depuis longtemps et que je ne pensais pas trouver un jour.

Elle est l'épouse de Pierre JEANGUILLAUME de MOISSEY, et fille de Pierre ROLIN et de Barbe MARROY dit GOULET.

Elle a 2 frères Jean Baptiste (° le 16/12/1640) et Quentin (° le 06/10/1646), nés à DOLE.

Et encore la naissance de LENOIR Vincent le 21/02/1650, époux de LENOIR Laurence. Il est fils de Jacques LENOIR d'AUMUR et de MIGNOT Claudine.

Mais ce qui m'a le plus étonnée c'est de relever des naissances chez plusieurs couples de mes ascendants qui ne sont pas de DOLE.

BY Claude x LAMBERT Pierrette de MENOTEY

Henri (26/11/1643)

Sébastienne (25/11/1644)

CLERGET Michel x BEAUSSIER Marguerite d'AUTHUME

Jacques (04/01/1641)

Claude Dominique (23/03/1643)

Sabine (15/12/1644)

Jean (10/11/1646)

Philibert (07/06/1649)

Claude (04/06/1652)

VIENNEZ Jean x GUYOTTE Nicole de SAMPANS

Isabelle (10 08 1645)

- Claude Anthoine (13/12/1646)

- Pierrette (25/01/1648)

CANNEY François x ROUSSELET Claude de SAINT AUBIN

Claude François (17/06/1646)

VAUCHER Claude x CHENU Claude de JOUHE

Jean Simon (11/04/1650)

Transmis par Michelle NOBLECOURT



Sur Internet

voici ce que j'ai trouvé aux AD de Paris:

Bien cordialement. Philippe (Fonsorbes 31), sur Juranautas :

Nom: POITREY Prénom: Louis
Type de l'acte: Décès
Date de l'acte: 15-12-1870
Commune: Paris 17e
Département: 75 - Pays: France
Nom du conjoint: BOURGARET
Prénoms du conjoint: Hélène Elisa Philippin (42 ans marchande de vins)
Nom du père: POITREY
Prénoms du père: Antoine François
Nom de la mère: GAMEVALLE
Prénoms de la mère: Louise Lucie
Témoin: GODIN Désiré 42 ans, imprimeur, dom au 138 bd Pereire
Témoin: LISON Pierre 28 ans, employé, dom 8 rue Truffaut

Notes: acte 3134 registre V4E2086 ad Paris: âgé de 44 ans, né à Audelanche (Jura 39)
marchand de vin, dcd en son domicile au 138 bd Pereire

Saint-Aubin - 28 Juillet 1791 - Réquisition

Pardevant les notaire et témoins soussignés furent présent Claude CHAUDAT maréchal ferrant demeurant à Saint-Aubin, et de son autorité Françoise FLATTOT sa femme, lesquels se sont reconnus redevables envers Vivant BALLUET laboureur audit lieu de la somme de quatre vingt dix livres qui leur a prettée de cette somme, pour être employée a acheter le congé militaire de Jacques CHAUDAT leur fils fusilier dans le régiment d'Hainault, laquelle somme solidairement et indirectement lun pour lautre ainsi que pour leurs héritiers et sucesseurs ils ont promis lui rendre et payer pour le vingt cinq août prochain, par requisition, à peine de obligeant et

Fait lu et passé aujourd'hui le vingt huit juillet l'an mil sept cent quatre vingt onze après midi et de Me François Commissaire notaire royal, en présence d'Etienne SEGUIN et Christophe CAILLOUX demeurant audit lieu, témoins, ledit BALLUET a signé les autres ont dit ne savoir le faire.

Signatures : Vivan BALLUET - CAILLOUX - Etienne SEGUIN
COMMISSAIRE

Enregistré à Dole le 11 aout 1791
Signé BERTRAND



Acte notarié : Me Mittaine de Saint-Aubin

MARCHE d'APPRENTISSAGE du métier de MENUISIER

L'an 1783, le 29 mars avant midi, en l'étude et par devant Claude François Mittaine, notaire royal résidant à St-Aubin, soussigné :

Sont comparus, d'une part, Bénigne PERNET, Me menuisier, demeurant à St-Aubin,
et Joseph NYOT, manouvrier, demeurant à Champdivers, d'autre part

Entre lesquelles parties ont été faites les marché et conventions qui s'ensuivent :

- * Ledit PERNET promet et s'oblige de, pendant deux années qui commenceront dès le présent jour; montrer et enseigner son métier de menuisier à Denis NYOT, fils dudit Joseph NYOT, le loger, le nourrir, l'éclairer, chauffer et coucher pendant ledit temps, de la même manière que le sont les autres apprentis dudit métier, et veiller à ce qu'il fasse profession et s'acquitte des devoirs de la religion, catholique, apostolique et romaine, sans pouvoir l'occuper à d'autres ouvrages qu'à ceux concernant ledit métier.
- * En considération de quoi, ledit Joseph NYOT promet, s'oblige de payer audit PERNET en sa résidence et sans requérir, aux peines de droit, la somme de cent six livres monnaie du Royaume, en deux paiements égaux, le premier des quels sera échu et devra se faire au vingt neuf septembre prochain et le suivant dans une date à préciser, ayant été convenu entre lesdites parties que le Sieur Denis NYOT venait à quitter ledit PERNET sans causes légitimes dans six mois, son père paierait à celui-ci la somme de cent six livres en entier, et que s'il quittait avant l'expiration des dits six mois il paierait au prorata du temps qu'il aurait resté, avec ladite somme et que s'il venait à quitter avant ou après la révolution d'une année, ledit NYOT père paierait audit PERNET, en sus de ladite somme de cent six livres, celle de cinquante livres pour lui tenir lieu de dommages et intérêts.
- * Suivant que le tout a été ainsi convenu, traité et accepté par et entre lesdites parties qui en promettent chacune en droit soit entière exécution, sous l'obligation respective de leurs biens présents et futurs sous le scel du Roy.
- * fait, lu et passé en présence des
Sieur Denis BRELOT, le Viel, négociant demeurant à Champdivers et
Antoine MILLET, recteur d'école audit St-Aubin,
témoins requis et soussignés avec ledit PERNET, ledit Joseph NYOT ayant
déclaré être illettré de ce enquis

Signatures : PERNET Denis BRELOT MILLET
MITTAINE

Contollé à Saint-Aubin le neuf avril 1783
F° 71 case 3°
Reçu 30 sols
Signé DARRAS



Poligny - Religieuses Hospitalières

Elections de la Supérieure

<u>02/10/1742</u>	Réélection de Sœur BOUCAUD	+ 13/12/1749 (après 40 ans de vie religieuse)
<u>02/10/1745</u>	Election de Sœur LARQUAND	
<u>02/11/1748</u>	Deuxième « triennat » de Sœur LARQUAND	
<u>26/11/1751</u>	Sœur REGNAUD, mère maîtresse de l'Hôpital	
<u>13/11/1754</u>	Réélection de mère REGNAUD	(en cas d'absence, remplacée par Soeur MARTIN)
<u>27/01/1758</u>	Réélection de mère REGNAUD	+ 07/09/1759
<u>07/09/1759</u>	Mère MARTIN, la plus ancienne	+11/02/1760
<u>11/02/1760</u>	Sœur LOUISOT, la plus ancienne	(52 ans de vie religieuse)
<u>13/05/1760</u>	Election de Sœur CUYNET	
<u>28/02/1764</u>	Sœur CUYNET est mère supérieure	
<u>27/08/1765</u>	Nomination par l'Archevêque de Sœur BEVALET comme mère supérieure	
	28/06/1766, sœur BEVALET est nommée à Porentruy.	
<u>06/08/1766</u>	Election de Sœur CUYNET comme mère maîtresse	
<u>17/07/1769</u>	Aucune élection possible	
<u>19/08/1769</u>	Désignation par le cardinal de CHOISEUL, de mère JACQUES, ancienne supérieure de Vesoul	
<u>31/08/1769</u>	Retour de mère JACQUES à VESOUL	
	Nomination de mère DONAUD, supérieure de l'hôpital de Lons-le-Saunier.	
<u>11/07/1771</u>	Retour de mère DONAUD à Lons-le-Saunier	
	Sœur FLORENT est élue supérieure	
<u>21/07/1777</u>	Fin du « triennat » de mère FLORENT	
<u>10/08/1777</u>	L'élection est différée jusqu'à la visite de l'Archevêque de Besançon	



n° 43. — Religieuse hospitalière de l'ordre du Saint Esprit, en manteau, dans le comté de Bourgogne.



Admission au Tablier, Noviciat et à la Profession

<u>02/12/1741</u>	CUYNET Catherine Françoise de Poligny, 23 ans admise au tablier le 09/05/1741
<u>13/02/1744</u>	Profession de CUYNET Catherine Françoise
<u>07/02/1750</u>	LARQUAND Jeanne Françoise de Dole, âgée de 17 ans demandée le 08/09/1749
<u>30/09/1752</u>	Sœur GOY : admission à la profession
<u>17/02/1757</u>	PLANET Joseph Prenete de Poligny, âgée de 17 ans admise au tablier le 17/06/1756 réception à la vêtue le 17/02/1757
<u>01/05/1759</u>	Profession de PLANET Joseph Prenete
<u>15/05/1760</u> François	ROSSET Marie Octavie de Saint Lupicin, fille de Claude ROSSET ? notaire, demeurant à Poligny depuis un an demande d'admission au tablier
<u>15/07/1760</u>	Bénédiction de la « gorgère » attachée à Marie Octavie ROSSET
<u>15/09/1760</u>	LIGIER Claudine Bénigne Suzanne de Dole, âgée de 21 ans, fille de Jean Denis LIGIER procureur à Dole et de Marguerite CUINET reconnaissance de sa vocation - réception au tablier le 06/12/1760
<u>29/05/1761</u>	Réception au noviciat de Melle LIGIER, 22 ans Melle VIENNOT, 18 ans Melle FEVRE, 15 ans (malade, réception sera faite lors de son rétablissement)
<u>05/08 /1763</u>	Profession de Sœur LIGIER, et Sœur VIENNOZ
<u>16/08/1763</u>	Présentation de Delle BARBE d'Arbois, âgée de 18 ans
<u>24/08/1763</u>	Admission au tablier de HAREN Marie Anne, née le 27/07/1741 à Fougerolles
<u>28/11/1763</u>	Admission au tablier et à la gorchère de BARBE Louise d'Arbois, fille de BARBE Charles François et de LEGEROT Thérèse
<u>06/06/1764</u>	Admission au noviciat de BARBE Louise
<u>28/02/1764</u> <u>03/03/1766</u>	La communauté donne l'habit à Melle FLORENS Profession de Sœur Anne Marie FLORENT
<u>10/06/1766</u>	Profession de Sœur BARBE 21/01/1771, celle-ci sort de l'hôpital par légèreté et demande ensuite à être réintégrée
<u>12/12/1771</u>	Admission au tablier de JANTET Jeanne Marie Colette de Poligny, âgée de 20 ans, fille de l'avocat JANTET de Poligny



N° 45. — Religieuse hospitalière de l'ordre du Saint-Esprit, en habit ordinaire.



<u>12/12/1771</u>	Admission au tablier de JANTET Jeanne Marie Colette de Poligny, âgée de 20 ans, fille de l'avocat JANTET de Poligny
<u>11/08/1772</u>	Admission au noviciat
<u>29/06/1774</u>	Profession de sœur JANTET
<u>24/07/1774</u>	Admission au tablier de DUMAS Marguerite de Saint-Claude, âgée de 15 ans, fille de DUMAS Jean Baptiste, exempt de la maréchaussée à Saint-Claude
<u>02/08/1774</u>	Admission au tablier de ROUX Marie Pierrette de Champagnole, âgée de 22 ans, fille de ROUX Jean Claude
<u>02/08/1774</u>	Admission au tablier de BILLOD Thérèse Françoise de Poligny, âgée de 18 ans, fille de + BILLOD Antoine Ferdinand

Archives Privées

Brans

Décès d'Abraham, vagabond, mendiant, tissier « Luthérien de religion sans avoir fait abjuration, a été enterré dans la rue auprès du cimetière ».

Les archives municipales de Sète

Mariages

* Cette : le **12 novembre 1869**, à 15 heures, actes 174 F 127 à 128

Entr'Etienne, 34 ans, 2 mois et 24 jours, employé au Chemin de Fer demeurant à Cette, et né à Archelange, le 18 aout 1834, fils majeur et légitime de de feux Joseph CHAVANNE, propriétaire et cultivateur, et Anne BREGAND tous deux résidant et disparus à Archelange les 22/11/1836 et 16/09/1856 ; le futur en sa qualité de militaire appelé en en Congé Provisoire de Libération à Cette, nous a remis et déposé une Permission accordée le 16 octobre dernier par Monsieur le Général commandant la 10ème Division Militaire

* avec Catherine Louise Françoise, 33 ans 1 mois et 3 jours, couturière habitant à Cette, et née à Arras (Pas de Calais) le 09/10/1836, fille majeure et légitime de feux Jean-François DROT, sergent au 12ème Léger, et Françoise PERNOT, tous deux sés et disparus à Cette les 05/10/1848 et 16/06/1846

Les contractants affirment, sous serment, ignorer les dates et lieux de décès de leurs aïeux



de décès de leurs aïeux paternels et maternels respectifs.

Pas de contrat de mariage

Témoins : Jules VIALA et Jean Baptiste AZEMA, tous deux 31 ans et agents de police
Antoine JOURDAN, 42 ans, élève en Pharmacie
Hyppolite FAUCON, 29 ans, perruquier, domiciliés à Cette

* **20 avril 1882**, 20 heures, Acte 92 F 66

Entre Jules Frédéric, 24 ans 11 mois et 12 jours, clerc d'huissier et (/**), demeurant de fait à Cette, et né à Moisse, canton de Montmirey-le Château le 8 mai 1857; fils mineur et légitime de feu Hubert ROBARDET, facteur des Postes et Victorine LOISEY tous deux installés et décédés à Paris VIIIème, le 25 mai 1871 (les deux parents le même jour) ; assisté de sa grand-mère maternelle Dame Eugénie LEFRANC, sans emploi, sise audit Moisse et consentante par acte rédigé le 6 couranr devant Maître BRESSON, notaire en la résidence dudit Moisse

Avec Emélie-Marie, 22 ans 1 mois 7 jours, sans travail logeant et née le 13 mars 1860, fille majeure et légitime de feu Pierre LIGNON, tonnelier hébergé et de mort à Cette le 10 août 1877 ; et de sa veuve Jeanne Lucie ENJALBERT, sans situation, établie à Cette; ici présente et consentante

Pas de contrat de mariage

Témoins : Germain AUGUSTIN, 37 ans, huissier, beau-frère de la mariée
Etienne DESHAYES, 61 ans, son oncle et Jules CARTAIRADE, 34 ans négociant, tous trois de (/**)
Charles COUDRY, 27 ans, employé au Chemin de fer tous quatre ayant élu domicile à Cette

* **11 septembre 1882**, 22 heures 30, Acte 207 F19-20 suppl.

Entre Alexis Ernest, 32 ans 5 mois 29 jours, préposé de Douanes demeurant à Cette, et né à Bief-du-Fourg, le 13 mars 1850, fils majeur et légitime de Félix Léon BERNARD instituteur en retraite, habitant à Bannans, canton de Pontarlier et consentant par Acte dressé le 1er courant devant Maître PILLOD noaire en la résidence du dit Pontarlier ; et de feu Marie Joséphine POITRY, sans profession, sans profession, domiciliée et décédée à Pointre canton de Montmirey-le-Château le 19 avril 1865

Avec Anne Marie Elisabeth, 24 ans 7 mois 23 jours, sans occupation établie à Cette, et née à Guillestre (Hautes Alpes) le 19 janvier 1858, fille majeure et légitime de dé funts Jean Pierre NEL, et Elisabeth PRATISQUE sans profession, tous deux logeant et disparus à Guillestre les 01cultivateur à Guillestre 05/05/1865 et 09/05/1880 ; la contractante étant dans l'impossibilité de présenter des actes de décès de ses ancêtres tant paternels que maternels

Pas de contrat de mariage

Témoins : Antoine DUBIER, 32 ans, Bernard CABOIS, 28 ans, Laurent MOUNIER-SANSUE, 29 ans et Jean NEL, 29 ans , frère de la mariée, tous quatre douaniers à Cette



- * Cette : **7 novembre 1885** 14 heures Acte 194 F110-111 Sup.1
- * Entre Ferdinand Louis, 28 ans 11 mois 8 jours, limonadier résidant à Cette, et né à Saint-Yzaire, canton de Saint-Affrique (Aveyron) le 30 novembre 1856, fils majeur et légitime de feux Jean ESTEBE, cultivateur et de Rosalie ALVERNHE, sans emploi, tous deux logeant et disparus à Saint-Yzaire les 1/07/1879 et 15/04/1869 ; assisté par son grand-père maternel le Sieur Jean François Philippe ALVERNHE, propriétaire installé à Saint-Yzaire et consentant par Acte reçu le 20 juillet dernier devant Maître Ferdinand MARCORELLES, notaire en la résidence de Vabres-l'Abbaye, même canton sus dit
- * Avec Marie Rosine Joséphine, 21 ans 8 mois et 4 jours, sans profession, domiciliée à Cette, et née à Mouchard, canton de Villers-Farlay, le 3 mars 1864, fille majeure et légitime de feux André BOUREILLE, carrier résidant et mort à Mouchard, et Antoinette BORDET, sans travail, séjournant et décédée à Usson en Forez, canton de Saint-Bonnet-le-Château (Loire, à l'ouest lointain de Saint-Etienne) le 27 mars 1877 ; assistée par sa grand-mère maternelle Dame Rose MALASSAGNE veuve BORDET, rentière, établie à Craponne, canton de Vaugneray, arrondissement de Tassin-la-Demi-Lune (Rhône, à l'ouest de Lyon), et consentante par Acte passé le 25 juin dernier devant Maître Antoine Dominique ANDRIEUX, notaire en la résidence du dit Craponne.

Pas de contrat de mariage

Témoins : Antoine et Joseph MARCENAC, 39 et 43 ans, entrepreneur et transitaire, Fran-Maçon, Sylvain TAYAC, 26 ans, forgeron et François BOUSQUET, 29 ans coiffeur, tous quatre vivant à Cette

Monsieur Serge VINON, 37 rue Jean Jaurès, 34200 Sète nous a transmis ces actes d'état civil. Il y a encore les naissances et les décès, en complétant sa liste par un « AU TRAVAIL », peut-être désire-t-il une suite à ses recherches . A vous de voir ce que vous pouvez faire.

A propos de Planète Généalogie

Pour accéder à www.planete.genealogie.com il faut : avoir une adresse Internet que vous me transmettez :

- * Aller sur le site de planète
- * Télécharger le logiciel de Planète, le téléchargement se trouve tout en bas
- * Répondre à toutes les questions d'identification
- * Faire « mes recherches »
- * Vous enregistrer
- * Et ensuite en haut à droite « m'identifier »

Ce n'est qu'alors que vous pourrez faire toutes les recherches que vous désirez, mais seules seront gratuites celles concernant les travaux de l'A.G.R.R.

Bonnes recherches.

Mon adresse Internet : mglantz@free.fr



Les archives municipales de Toulon

MARIAGES de JURASSIENS

- * **27 Ventôse de l'An 2 :**
LEVEQUE Louis, né à EVANS, 21 ans, fils d'Antoine LEVEQUE, fabricant d'étoffe et de Jeanne X?
Avec LACERE Françoise Ursule, 19 ans, née à TOULON
- * **26 Novembre 1793 :**
DUFOUR Claude, fils mineur de Jean Pierre et de Jeanne Antoine MULEY, né à VALEMPOULIERES, demeurant à TOULON depuis 2 ans environ
Avec MOUNIER Marie Rose, fille mineure de +Jean Baptiste et de Gabrielle GINDRE, née à ENTREDEUXMONT, district de POLIGNY, demeurant à TOULON depuis environ 1 an
- * **15 Prairial de l'An 2 :**
DESSEROI Joseph, natif de VAUDREY, 30 ans, canonnier marin, fils de +Cathelin Sébastien et de Denise BILLOT
Avec Catherine JUMBERT ? Née dans les Basses Alpes.
- * **27 Prairial An 2 :**
DONZEL François, né à ANNOIRE, âgé de 50 ans, lieutenant au 60ème Rgt Vermandois, fils de Jean Baptiste, cultivateur et de Thérèse BION
Avec Claire Victoire MONCEAU, native de TOULON
- * **10 PLuviose An 2**
BOIS Jean François, 30 ans, natif de la GRANDE LOYE, cordonnier
- * **21 Brumaire An 3 :**
Pierre Joseph BILLOT, né à POLIGNY, 35 ans, conducteur de chasseurs à l'Armée d'Italie, fils de +Ferdinand Antoine et de +Françoise VAILLANT
Avec Marie Elisabeth Anne AILLAUD, née à TOULON
Témoin : Jean SIMON, natif de BESANCON, âgé de 28 ans, sergent d'Infanterie au Rgt cy-devant Grenoble
- * **30 Avril 1793 :**
ARBET Jacques Valentin, 26 ans, né à la GRANDE LOYE, canonnier, fils de + Jean Baptiste et de Françoise PHILIPPE
Avec Marie Apolline VERSE de TOULON

Pensée japonaise

« N'oublie jamais que la voie du thé n'est rien d'autre que de verser de l'eau, faire du thé et le boire..... »

Cette simplicité des termes demande une attention extrême pour pratiquer « La Cérémonie du Thé » et par là même honorer ses hôtes.

Il nous faut, aussi, une grande attention pour transcrire nos registres et ainsi honorer le travail de nos ancêtres, et transmettre à nos enfants et petits-enfants ce patrimoine inestimable qu'est la vie de nos anciens.

Monique GLANTZMANN



Bulletin paroissial de Petit-Noir

Bulletin paroissial LE CLOCHER DU PETIT-NOIR n   15, juillet 1908

Chers paroissiens

Je ne peux pas quitter mon village sans vous adresser quelques mots de remerciement et d'adieu, et puisque votre pasteur veut bien me permettre d'  crire une partie du Bulletin paroissial, c'est une bien grande joie pour moi de vous y exprimer les sentiments dont mon c  ur est rempli.

Tout d'abord, je vous remercie sinc  rement de ce que vous   tes venus en grand nombre assister    ma premi  re messe solennelle    Petit-Noir, le 5 Juillet dernier. Vous ne vous   tes pas content  s d'y venir vous-m  mes et d'y faire repr  senter toutes vos familles, vous avez encore appel   vos parents et vos amis des villages voisins pour participer    votre joie et rehausser le plus possible l'  clat de la c  r  monie. A eux aussi s'adresse ma reconnaissance. Oui, si la c  r  monie de ma premi  re messe a   t   belle, il ne faut pas l'attribuer seulement aux pr  tres qui sont venus entourer l'autel, ni    la voix aim  e du pr  dicateur, ni aux chants si bien ex  cut  s ; il faut l'attribuer encore    vous,    votre assistance.

Qu'y a-t-il de plus beau, en effet, qu'une foule remplissant le lieu Saint et gardant la tenue respectueuse exig  e par les myst  res divins qui s'y accomplissent ? Il est beau de voir une multitude de personnes de tout   ge, de tous sexes et de toute condition ne formant qu'un c  ur et s'unissant au pr  tre pour offrir    Dieu l'adoration et la reconnaissance qui lui sont dues. C'est la repr  sentation, bien restreinte sans doute, mais aussi bien fid  le, de l'Eglise universelle qui acore et qui supplie. Ce spectacle, si propre    exciter l'admiration des hommes, est agr  able aussi aux yeux de Dieu et s'il se renouvelait toutes les fois que Dieu le d  sire, que de bienfaits nous recevriions de son infinie bont   !

Quels ont   t   mes sentiments au moment o   je revenais au milieu de vous charg   des pouvoirs que Dieu m'a confi  s malgr   mon indignit  , une main plus autoris  e que la mienne vous l'a d  j     crit dans le pr  c  dent num  ro du Bulletin. Laissez moi n  anmoins vous redire avec combien de bonheur j'ai offert le Saint Sacrifice et accompli les premiers actes de mon minist  re dans cette ch  re paroisse de Petit-Noir. Oui, elle m'est bien ch  re cette terre sur laquelle mes a  eux ont v  cu depuis plus de deux si  cles cl  s. Elles me sont bien ch  res, toutes vos familles au milieu desquelles j'ai pass   mon enfance : car bon nombre d'entre elles me sont unies par les liens de la parent  , toutes par les liens de l'amit   et de la charit   chr  tienne. Elle m'est ch  re aussi cette   glise o   j'ai fait ma premi  re communion, o   j'ai entendu le premier appel de Dieu, o   j'ai re  u conjointement avec vous tant de bienfaits de Notre Seigneur !

Ce n'est pas sans   motion non plus que je visite le lieu o   reposent nos chers disparus, et je ne les oublie jamais dans mes pri  res.



Bientôt je vais être appelé par mon Evêque à porter les secours de mon ministère à des âmes que je ne connais pas encore. Mais je n'oublierai jamais les vôtres. Le souvenir de ma première messe, à laquelle vous avez pris une part si bienveillante, ne s'éloignera jamais de ma mémoire « le nom de Petit-Noir et le mien demeurent inséparablement unis ». Je ne passerai pas un jour sans adresser pour vous mes prières à l'auteur de tous les biens. Dieu seul peut rendre vos joies pures et sans mélange, vous souager dans vos peines, mettre la paix au sein de vos familles ; en un mot, Dieu seul peut faire votre bonheur, et il le fera si nous l'en prions.

Je n'y manquerai pas, n'y manquez pas non plus : quoique séparés de corps, unissons-nous d'esprit et de cœur pour louer Dieu, pour lui demander les nombreuses grâces dont nous avons besoin. Je demanderai et vous demanderez avec moi les biens spirituels d'abord, c'est à dire les grâces nécessaires pour éviter le péché, accomplir nos devoirs de chrétiens jusqu'à la fin, et par ce moyen faire notre salut. Nous demanderons aussi les biens temporels autant qu'ils nous seront utiles pour servir Dieu et arriver au bonheur du ciel. Nous n'oublierons pas non plus nos morts, et nous conjurerons le Seigneur de délivrer promptement ceux qui souffrent dans le Purgatoire.

Permettez-moi maintenant de vous demander, en retour, un petit souvenir pour le petit écolier et le jeune séminariste qui a toujours bien aimé votre paroisse, et qui l'aime encore plus tendrement et plus efficacement depuis qu'il est prêtre. Je sais que le souvenir des premières messes ne s'efface pas de votre mémoire : vous n'avez pas oublié celles des prêtres qui m'ont précédé ; vous n'oublierez pas non plus la mienne, et vous prierez pour moi, afin que Dieu bénisse mon ministère et m'accorde la force de lutter sans relâche contre le mal qui envahit la société actuelle.

Bien que je ne puisse pas revenir au milieu de vous à des intervalles réguliers, ni pour des séjours prolongés comme je l'ai fait jusqu'à maintenant. je ne désespère pas néanmoins de vous revoir dans certaines circonstances où la divine Providence me permettra de prendre part à vos joies. Je serais heureux, en particulier, si je pouvais assister un jour à une cérémonie semblable à celle du 5 juillet 1908. Je désire de tout mon cœur que Dieu porte son choix sur d'autres enfants de Petit-Noir, enfin que cette paroisse ne cesse pas de fournir les prêtres à l'Eglise.

Je souhaite enfin qu'après avoir accompli chacun notre mission, nous puissions nous retrouver tous un jour là-haut, où Dieu reforme les familles, les affections, les amitiés d'ici bas.

J. BECOULET prêtre

.....
Bulletin paroissial n°15 de juillet 1908, recopié par Roger MONFLEUR en juin 1991, et transmis par Mr Monfleur



Foucherans - 1708

Le douzième jour du mois d'aoust mil sept cent huit sur environ les huit heures du matin sur le cimetière de l'Eglise de foucherans, pardevant moy françois finot notaire au bailliage de laperrière résidant à Saint Jean de Losne, expres mandé ont comparus en leurs personnes les habitants dudit foucherans sortant de la messe de paroisse

dudit lieu, scavoit

Pierre Gillot et Nicolas Jacquerot eschevins, Jean Rossigneux, Pierre Froivet

Jacques Gomet, Michel Jacques Bernard, Pierre Charpiote, Claude Neyeze ?, Edme Dille

Jacques Girardot, Ponce Muenier, Jean Robin, Jean Cornesse, Jean Bernard, Jean Garrot,

Jean Jacqueret, Jacques Baudier, Jean Rossigneux, Le jeune, Balthazard Mion, Pierre Gerreau

Claude Bernard, Claude Serrey, Guillaume Bernard, Guillaume Blanchard, Claude Rossigneux,

Claude Mion, Georges Sauvageot, Bon Grangé, Jacques Bannelier, Balthazard Rossigneux,

Claude Mion, Jacques Bannelier laîné, Gaspard Charpiot, Claude Monot, Claude Caillot,

Claude Rossigneux l'aisné, Hugues et Estienne Charpiot, Claude Jacquerot, et Pierre Martelle,

qui fait toute la plus, saine et meilleure partie des habitants, lesquels habitants tous

d'une meme voix ont dit satisfaire à l'ordonnance de nos seigneurs les commissaires cy joints, ils ont

fait venir le sousigné notaire pour reconnaître en lestat qu'est la cure dudit foucherans qui a esté

incendie l'année dernière, je me suis transporté dans la place de la cure dudit foucherans, ayant re-

connu qu'il faut bastir une maison de la longueur de cinquante cinq pieds et de l'argeur trente pieds

dans laquelle longueur et largeur y sera compris une grange, escurie aussi bien qu'une cour

qui commence à faire audessus de la maison, premierement j'ay dressé le present devis

desdits batimens qui a esté reconnu par Pierre Logaron et François Harguenot et

Barthélémi Chatenet Mtre masson du pays de Limoge qui ont reconnu qu'il faut faire

une cour audessous de la maison ladite maison deux chambres de plein pied, une cheminée

de pierre de taille avec trois fenestres qui seront aussi de pierre de taille, avec les pignons

et cabinets

essorir lesdites chambres et un plancher audessus des chambres

tenant avec les couvertures de tuile et la grange joignant ladite maison et une escurie

ensemble les Bois lesdits François Arnault et consors ont estimés tous lesdits ouvrages

de onze cent livres à l'instant Barthélemi Chatenet a diminué l'ouvrage du presbytere

A mil cinq cents livres et Antoine Robie aussi Mtre masson a mis lesdits ouvrages

à mille livres tous lesdits encheres ayant esté publiées par trois dimanches consécutifs

tant au prosne audit lieu qu'es villages circonvoisins suivant les certificats de

proclamation qui en ont esté faite cy devant après les rabais de la delivrance desdits ouvrages

luy ont esté fait par ladite sont moyennant quoy il travaillera incessamment à la construction

desdits batiments cy dessus spécifié et rendu dans la Saint Martin d'hyver prochaine

lesdits batiments fait et par fait, la clef à la main pour quoy faire payer avec

Robiet le soin de cinq cent livres pour les habitants dudit lieu dans la Saint Michel prochain

et les autres cinq cents livres seront aussi payée par les habitants audit Robiet à la fin de l'ouvrage

parachevé

De sujet assisté laquelle délivrance a esté faite en présence desdits habitants et de

leur consentement avec Robiet qui se sont obligé de payer iceluy Robiet à proportion

des ouvrages suivant qu'il est cy dessus spécifié tous lesquels habitants aussi bien que ledit Robiet

entrepreneur des ouvrages m'ont requis acte que je leur ay donné et octroyé pour valoir et

servir ou il appartiendra et se sont lesdits habitants soussignés, ceux le sachant faire

ledit Robiet, François Arnaut et Barthélémy

Chatenet massons, ont déclaré ne scavoit signer enquis

Signé : P. Guillot, G. Bernard,

Claude Rossigneux, J. Bannelier, Claude Monot

F. Blanchet, Georges Grangé, Pierre Charpiot

F. Finot, notaire



Lonuy - 9 Nivôse An X - Inondations

Le neuf Nivôse au dix de la République, à la suite des pluies continuelles, les eaux de la rivière ont crû à une telle hauteur que la levée qui est entre Lonuy et Jougny à l'événement de largeur de cent toises, le courant de la rivière a entraîné les terres qui étoient semées, déraciné les bleds, couvert de graviers plusieurs pièces de terres, livrés aux frutes, ainsi les polders ayant succédé, comme les terres étoient humides, une autre partie des bleds à gèle, les eaux à prendre depuis le creux jamais, après de la maison devenue ont déjà les levées qui joignent le village, ont inondé cinquante six maisons du village, le au étoit de la hauteur d'un pouce autour des premiers gradins de l'autel de l'église de Lonuy, cette année qui a été toute espérance de récolte aux habitants du pays, a été une des plus malheureuses qu'ils aient jamais eue, Lonuy vingt plusieurs au dix de la République, et nous nous souvenons toujours afin que nos descendants sachent que leurs ancêtres ont éprouvé des malheurs, et qu'ils apprennent à supporter ceux que la providence leur enverra.

p. poissant. M. Bouvier
 Cultivateur maire
 membre du conseil

C. Poissant
 adjoint



Saône et Loire : les us et coutumes

"COMME ON FAIT SON LIT ON SE COUCHE"

Les grandes surfaces du meuble sont de plus en plus nombreuses le long des routes nationales à la périphérie des villes. Les jeunes couples s'y rendent pour choisir parmi un assortiment souvent considérable le mobilier de leur salle de séjour, de leur cuisine ou de leur chambre à coucher. Quelques années plus tard, chaises, tables, buffets ou lits, démodés ou hors d'usage, seront remplacés par du matériel mieux adapté et la plupart du temps anonyme. Les grands-parents, qui ont encore connu "l'autre guerre", sont souvent choqués par cette façon de procéder. Pour eux les meubles ne sont pas choses éphémères, ni objets seulement utilitaires; ils sont le décor d'une vie entière, le symbole du foyer; leur achat ou leur fabrication, leur utilisation pouvaient jadis donner lieu à de véritables rites. C'était en particulier le cas pour le lit dans lequel se passent les principaux événements de l'existence : il est le lieu où l'on naît, où l'on aime, où l'on meurt; celui où il fait bon se coucher chaque soir après une longue et dure journée de travail dans les champs, où il fait chaud sous l'édredon quand le poêle n'arrive pas à réchauffer la grande pièce.

Reportons nous aux environs de 1914, pour en savoir davantage sur ce sujet.

Le bois de lit est commandé au moment du mariage au « menuisier local » Celui-ci, habitant souvent dans le hameau même (car ces artisans sont alors nombreux), se rend au domicile de son client pour exécuter sur place son travail et bien entendu à la main » Le cœur de chêne, le noyer, plus rarement le cerisier, sont les bois les plus utilisés. Je ne parle pas ici des lits à colonnes, courants au XIX^e siècle, dont la fabrication est complètement abandonnée, mais de ceux que l'on trouve encore aujourd'hui dans un certain nombre de fermes et que domine en ce temps-là un ciel de lit sur lequel sont fixés des rideaux. Le bois de lit est souvent payé par le fiancé ou ses parents. La jeune fille fournit la literie qui fait partie de son trousseau. La somme à payer pour la chambre à coucher peut aussi être partagée entre les deux familles et les modalités de la transaction sont fixées au moment des "ambassades".

Des planches (ou quelquefois des perches rondes), placées perpendiculairement aux côtés du lit, remplacent le sommier. On y place la paillasse de "foyaux" servant de matelas. L'hiver, au moment d'égrener le maïs qui a séché sous l'avant-toit, on dénoue les feuilles qui ont servi à le pendre. Elles sont alors effilées à la main et deviennent les "foyaux". La forme torsadée, conservée par les feuilles à l'emplacement des nœuds qui ont servi à lier les épis ensemble, donne une plus grande élasticité au matelas. Les "foyaux" sont placés dans une housse de plusieurs épaisseurs de tissu, la "cache-paille", elle-même recouverte d'une toile grossière à « carreaux blancs et bleus ». La "cache-paille" est faite par les femmes de la maison, ou des couturières embauchées à la journée. Elles prennent soin de laisser sur le dessus deux ouvertures longitudinales pour permettre d'aérer les foyaux au moyen du "bâton de lit", dont je parlerai plus loin, ceux-ci ayant une fâcheuse tendance à se tasser et à devenir peu confortables. Une telle paillasse peut être utilisée plusieurs années sans changer les foyaux.



Une plumièrre, recouverte de toile fine à rayures, est placée sur le précédent matelas pour rendre le lit plus douillet et plus chaud. On dit même que la plume possède la propriété de protéger de la foudre. On utilise du duvet ou de canard ou des oies, l'arrachage des plumes a lieu deux fois par an : la première fois en août, sur des oies vivantes (il ne faut enlever que le duvet sous le ventre de l'animal pour que ses ailes ne retombent pas), la deuxième au moment de Noël lorsque l'on tue les volailles. Cette opération est pour les femmes l'occasion d'une corvée de voisinage. La plumièrre est réservée aux lits des adultes parce que l'on craint que les jeunes enfants ne s'y étouffent ; pour supprimer ce risque, on leur donne un matelas de balle d'avoine plus sain et tout aussi confortable». Ce "ballot" est changé tous les ans au moment des battages. Les oreillers des bébés sont pour la même raison, emplis de crin ou de laine de mouton. Les parents placent parfois des branches de fougères dans les matelas de ballot pour protéger leur progéniture contre le rachitisme et les guérir des incontinenances d'uriné. Mais on ne croit plus guère maintenant aux vertus médicinales de la fougère, surtout utilisée de cette manière-là.

Les draps en fil de chanvre, fabriqués par le tisserand du village, sont brodés de rouge au point de croix par la jeune fille lorsqu'elle prépare son trousseau. La couverture piquée rouge, la "couatcha" est faite à la maison de la fiancée, quelques semaines avant le mariage, par la mère, la grand-mère ou des voisines mieux qualifiées. Des moutons, souvent élevés dans cette seule intention, fournissent la laine qui est soigneusement lavée, séchée sur le buisson et cardée à la main avant d'être cousue dans la couverture qui a été préalablement posée sur un cadre de bois spécial. L'édredon de satin rouge est préparé en même temps que la "couatcha". De même que les "foyaux" étaient placés dans un "cache-paille", le duvet est mis dans le cache-plume, housse protectrice en tissus très serré qui est recouverte, ensuite d'une enveloppe de satin rouge». Un dessus de lit de couil rouge est posé sur le lit ; il est remplacé le dimanche et les jours de fêtes par la "couatcha bi-incha" : il s'agit d'un dessus de lit en coton blanc fait au crochet, que les filles commencent à tricoter dès l'âge de douze à treize ans. Il existe différents modèles qu'elles se prêtent les unes aux autres pour la réalisation de ce travail. Les jours de fêtes donc, tout le lit est vêtu de blanc, car, en plus de la "couatcha bi-incha", un jeté de lit blanc est placé sur l'édredon et les oreillers sont mis dans des taies de même couleur brodées à la main.

Le "bâton de lit", pièce de bois tourné, arrondi à son-ex-trémité et soigneusement ciré, d'un mètre de long environ et de quelques centimètres de diamètre, sert, comme on l'a déjà dit, à redonner de la souplesse aux "foyaux" trop tassés; mais il aide aussi la maîtresse de maison à faire, son lit qui, se trouvant presque toujours dans l'angle d'une pièce contre un mur, est inaccessible sur un de ses côtés : le "bâton de lit" prolonge son bras et permet de pousser du côté du mur draps et couvertures et de les engager entre le bois du lit et le matelas de feuilles de maïs» Le lit fait, la ménagère époussette le bois à l'aide d'un plumeau fait d'une aile d'oie.

Nos grands-parents certainement, probablement nos parents, quelques uns d'entre nous ont dormi dans ces bons vieux lits hauts et étroits, les pieds réchauffés par un "carron" ou une "pierre de tonnerre" prise dans le four du poêle, Nos ancêtres y sont morts sous l'œil protecteur du Christ de faïence accroché au mur. On peut regretter les meubles d'antan pour leur beauté; mais il faut reconnaître que les lits étaient peu confortables et peu pratiques. Je me souviens d'une personne très âgée et presque infirme, qui, pour se coucher, devait gravir avec peine les trois marches d'un tabouret au risque de se briser les os. Les temps ont bien changé, ne nous en plaignons pas

Quand le lit est petit il faut se coucher au milieu.



Jurassiens décédés à Bellevesvre (71)

canton de Pierre-de-Bresse

relevé effectué par ZERBIB Patrice

Lieux dits de BELLEVESVRE

Champ de foire - Le Mortier - La Chaumière - La Motte - Chaux d'Or - Moulin d'Or

Le Désert - Le Petit Or - Le Grand Or - Tuilerie - Les Moires

BLANCHET Marie Reine - 25-11-1874 - 83 ans - née à Villevieux (39) - à Bellevesvre, célibataire

filles de + Paul et + Benoite JOUFFROY

tem: CORPET Claude Denis 39 ans grainetier et CORDELIER Joseph, sabotier 41 ans, tous deux de Bellevesvre et neveux par alliance

MAGNIN Sophie - 13-12-1875 - 53 ans, née à Dôle (39) - sans profession - dem à Bellevesvre veuve Jules DUCÉY

filles de + François et + Ursule PAILLOT

tem: BIGUEUR Edouard, 36 ans, ferblantier dem à Bellevesvre, gendre

CHARNIER Pierre François - 02-04-1877 - 71 ans- maçon à Bellevesvre né à Asnans (39)

fil de + Pierre François et + Marie BERTHAUD

CANET Jeanne Claudine - 03-03-1878 - 78 ans - sans profession, - dem à Bellevesvre - née à Chapelle-Voland (39)

filles de + Jean et + Denise GENOT

tem: CORDIER Claude-Marie, 74 ans, cultiv dem à Bellevesvre, époux

CORDIER Jean, 44 ans, cultiv dem à Bellevesvr, fils

PERNOT François - 20-02-1879 - 72 ans - cultiv à Bellevesvrre - né à Chaumergy (39)

époux d'Anne REBOUILLAT - 68 ans

fil de + Pierre et + Marie-Claudine SIMERAY

tem: FÉVRE Louis, 40 ans, charpentier dem à Bellevesvre, gendre

PHILIPONNET Jules Hippolyte - 30-06-1879 - 7 ans - né à Arlay (39) - dem à Bellevesvre, décédé le 29

fil de François, 36 ans, garde-moulin dem à Bellevesvre et RENARD Octavie, 33 ans

LOUVET François - 07-11-1879 - 56 ans, vigneron dem à Bellevesvre - né à Arlay (39) décédé le 6

époux de CHAPUIS Adèle 55 ans, demeurant à Arlay

fil de + François et + Marguerite LAJEUNESSE

BÊGUE Claude Etienne Félicien - 26-3-1882 - 37 ans- négociant à Bellevesvre, né à Rye (39)

époux d'Annette EUVRARD 33 ans

fil de + Joseph et + Marie-Claudine BACHELEY

tem: EUVRARD Marie-François Hippolyte 37 ans, menuisier dem à Bellevesvre, beau-frère

BOUILLOT Rose - 10-3-1883 - 64 ans - sans profession - dem à Bellevesvre - née à Bletterans (39) décédée le 9

épouse de Jean JACQUOT, 69 ans, cultivateur

filles de + Emmanuel Désiré et + Michèle BAILLY

tem: François JACQUOT 33 ans, sans profession demeurant à Bellevesvre, fils de la défunte

MAZUÉ Etienne - 10-3-1883 - 69 ans - sans profession - dem à Bellevesvre, née à Chaumergy (39)

épouse de PERNOT Hugues, 69 ans, cultivateur dem à Bellevesvre

filles de + Claude-Marie et + Catherine PROST

tem: Philibert MICONNET 42 ans, cultivateur demeurant à Bellevesvre, gendre de la défunte

RENAUD-VILLAT Elisabeth - 6-2-1884 - 33 ans - couturière à Bellevesvre, née à Conliège (39)

filles de + Cyprien et + Anastasie BASSET



- GRILLON Marguerite - 21-10-1885 - 3 ans - décédée le 20 - née à Conliège (39)
fille de Jean-Claude, 47 ans, domestique dem à Bellevesvre et + RENAUD-VILLAT Éllisa
- BLANCHOT Marie Louise Elvina - 31-3-1886 - 41 ans - négociante - dem à Bellevesvre - née à Villevieux (39)
fille de + Claude Antoine et + Jeanne-Marie BERTHOD
tem: BOISSARD Simon, 42 ans, négociant demeurant à Bellevesvre, époux de la défunte
- MILLOUX Agnan - 17-5-1886 - 83 ans - sans profession, dem à Bellevesvre, né à Chapelle-Voland (39),
veuf de Pierrette RABUS
fils de + Philippe et + Pierrette MILLOUX
tem: GUILLEMIN Claude Marie Auguste 27 ans, aubergiste demeurant à Bellevesvre, petit-fils, par alliance
- MARTEL Marie Victorine - 21-8-1886 - 26 ans - sans profession - dem à Bellevesvre - née à St. Loup (39)
fille de + Victor et + Claudine ROGER
tem: RIGAUD Auguste 26 ans, bourrelier demeurant à Bellevesvre, époux
- ROUSSEAUX Jean-Baptiste - 6-6-1889 - 65 ans - négociant à Bellevesvre - né aux Essards (39)
époux de CAMBOZ Cécile
Félicie 46 ans- fils de + Jean-Pierre et + MAIISE Jeanne
tem: DESPRÉS Claude François 38 ans, cultivateur demeurant aux Hays (39) gendre du défunt
- OLIVIER Jean Etienne Émile - 15-3-1892 - 79 ans - sans profession - dem à Bellevesvre - né à Pont-de-Navoy (39)
veuf BURY Othélie
fils de + Claude François et OLIVIER Jeanne Thérèse
tem: OLIVIER Adois 51 ans, négociant demeurant à Bellevesvre, fils du défunt
EUVRARD Hippolyte 47 ans; menuisier demeurant à Bellevesvre, gendre du défunt
- LATHELIER Anne-Marie - 19-3-1893 - 27 ans - sans profession - dem à Bellevesvre - née à Sergeneaux (39)
fille de + Claude Denis Alphonse et + BRULEBOIS Marie Stéphanie
tem; BOULEY François André 38 ans, négociant demeurant à Bellevesvre, époux de la défunte
- PETIT Denise - 5-4-1893 - 79 ans - sans profession - dem à Bellevesvre - née à Asnans (39) - célibataire
fille de + Claude et + Claudine GANET
- CHAVET Claude - 16-11-1893 - 72 ans - cordonnier à Bellevesvre, né à Cosges (39)
époux de Françoise DESGOUILLE, 76 ans, sans profession
fils de + Pierre et + DESGOUILLES Anne-Marie
tem: CHAVET Émile 41 ans, cordonnier demeurant à Bellevesvre, fils du défunt
- NOURY Jeannette - 20-1-1894 - 64 ans - sans profession - dem à Bellevesvre - née à Courlaoux (39)
épouse de BONIN Pierre, 64 ans, tuilier à Bellevesvre
fille de + Joseph et + Pierrette MANSICOT
tem: BONIN Sylvain 31 ans, perruquier demeurant à Bellevesvre, fils de la défunte
- GAUTHERON Claude-Marie - 6-5-1894 - 61 ans - sans profession, né à Chapelle-Voland (39) -
célibataire à Bellevesvre
fils de + Denis et + PERNOT Anne-Marie
- CAHUET Antoinette - 26-8-1894 - 68 ans - sans profession - dem à Bellevesvre - née à Montmain (39)
veuve de Claude BOUCHARD
fille de + Michel et + AUDRY Anne
tem; GUINOT Claude 41 ans, fermier demeurant à Bellevesvre, gendre
- JAILLET Josèphe - 16-10-1895 - 90 ans - sans profession - née à Montain (39)
veuve de BIGUEUR Etienne
fille de + François et + PAILLOT Marie Claudine
tem: WIBRATTE François 75 ans, sans profession, demeurant à Bellevesvre, gendre

La BD avant la BD - document de la BNF



Cantigas de santa Maria

Succession rapide du temps

Manuscrit, 503 x 338 mm
Vers 1260-1270, Espagne (Castille)

Paris, BnF, Département des Manuscrits, fac. sim. fol. 608. Madrid, Patrimonio nacional, Ms T.I.1. f° 109

Découpage rapide du temps et action en temps réel : l'effondrement d'un échaffaudage. La première case plante le décor. L'échaffaudage s'effondre ensuite en trois temps (trois secondes ?). Par miracle, le peintre reste accroché au pinceau (origine pieuse d'un gag célèbre et promis à un long avenir).

nf.fr/pages/expos/bdavbd/grand/1219_32.htm